



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE
ISERE

Séance Ordinaire du Conseil Municipal
du Mardi 23 Juin 2020
Compte-Rendu

Le Vingt-trois Juin Deux Mille Vingt, le Conseil municipal de la commune de La Côte Saint-André, dûment convoqué le Dix-sept Juin Deux Mille Vingt, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de La Côte Saint-André.

La séance est ouverte à 18h40 en présence de :

Monsieur GULLON Joël, Madame GILIBERT Mireille, Monsieur METAY Sébastien, Madame L'HOTE Catherine, Monsieur GERARD Daniel, Madame VINCENT Sophie, Monsieur EMPTOZ Gilles, Madame BOUTHIER Bernadette, Madame SEGURA Michèle, Madame SEGLAT Yvette, Monsieur BERT Daniel, Monsieur LOUIS-GAVET Jean-Paul, Monsieur BOULLU Claude, Madame POINT Frédérique, Monsieur GAVOT Denis, Monsieur GARNIER Jean-Yves, Madame GLANDUT Nathalie, Madame ROUSSIN Moufida, Monsieur DEFLANDRE Frédéric, Madame VACHERON Patricia, Monsieur SERVOZ Julien, Madame HILARIO Alicia, Madame BERTHOLDY Michèle, Monsieur VIGNON Christophe, Madame MAGNEA Julie.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers représentés : 2

Monsieur Jean CHENAVIER représenté par Madame Bernadette BOUTHIER,

Monsieur Jacky LAVERDURE représenté par Monsieur Christophe VIGNON.

Conseillers absents : 2

Monsieur Jean CHENAVIER et Monsieur Jacky LAVERDURE.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien SERVOZ.

La séance est levée à 20h48.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance sans public mais retransmise en direct sur internet le 23 juin 2020 sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire, selon convocation du 17 juin 2020.

En application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 17 juin 2020 a été affichée le 17 juin 2020 à la porte de la mairie.

Monsieur Julien SERVOZ est désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux du Conseil Municipal des 25 mai 2020 et 04 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Point 01 : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires au Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit présenter au Conseil Municipal un Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce rapport n'a pas de caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote mais à un débat. Il informe sur la situation financière de la collectivité et ses perspectives, et il permet de discuter des grandes orientations du budget primitif et de déterminer les investissements prioritaires.

La commission « Finances et Intercommunalité » du 16 juin 2020 a étudié ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires a été présenté et débattu en Conseil Municipal.

Point 02 : Budget général – Approbation du compte de gestion 2019

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par la Receveuse Municipale est présenté à l'assemblée.

Les résultats financiers ont été comparés à ceux du compte administratif de la Ville. Aucune différence n'a été constatée entre la situation initiale du compte de gestion 2019 et la situation finale du compte de gestion 2018. Aucune remarque particulière n'a donc été soulevée par la Commission des Finances qui a donné un avis favorable à l'approbation du compte de gestion présenté par notre Receveuse Municipale.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- ✓ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- ✓ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,

D'arrêter comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions Budgétaires Totales (a)	5 544 600,95 €	5 043 140,00 €	10 587 740,95 €
Titres de recettes émis (b)	3 794 422,17 €	5 065 624,09 €	8 860 046,26 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	24 211,04 €	24 211,04 €
Recettes Nettes (d=b-c)	3 794 422,17 €	5 041 413,05 €	8 835 835,22 €

DEPENSES			
Autorisations budgétaires Totales (e)	5 544 600,95 €	5 043 140,00 €	10 587 740,95 €
Mandats émis (f)	3 009 559,17 €	4 363 578,05 €	7 373 137,22 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €	182 560,49 €	182 560,49 €
Dépenses nettes (h=f-g)	3 009 559,17 €	4 181 017,56 €	7 190 576,73 €

RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	784 863,00 €	860 395,49 €	1 645 258,49 €
(h-d) Déficit			0,00 €

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-414 103,87 €		784 863,00 €	370 759,13 €
Fonctionnement	983 940,95 €	803 940,95 €	860 395,49 €	1 040 395,49 €
TOTAL	569 837,08 €	803 940,95 €	1 645 258,49 €	1 411 154,62 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

Point 03 : Budget général – Approbation du Compte Administratif 2019**Rapporteur : Madame Mireille GILIBERT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Madame Mireille GILIBERT, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Joël GULLON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle au moment du vote pour laisser la présidence à Madame Mireille GILIBERT pour le vote du compte administratif,

La Commission des Finances réunie le 09 juin 2020, a étudié et vérifié le détail des comptes chapitre par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Les prévisions du budget primitif et des autorisations spéciales ont été respectées.

Les résultats ci-après sont soumis au vote de l'assemblée.

Libellés	Prévu	Réalisé
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	5 043 140,00 €	4 181 017,56 €
Recettes	5 043 140,00 €	5 041 413,05 €
Excédent antérieur (002)		180 000,00 €
Excédent		1 040 395,49 €
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	5 544 600,95 €	3 009 559,17 €
Recettes	5 544 600,95 €	3 794 422,17 €
Déficit antérieur (001)		- 414 103,87 €
Excédent		370 759,13 €
Résultat global		1 411 154,62 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve avec 22 voix pour et 4 abstentions, le Compte Administratif 2019.

Point 04 : Budget général – Affectation du résultat 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est demandé au Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 040 395,49€

D'approuver l'affectation des résultats au budget primitif 2020 ainsi qu'il suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – voté le 23 juin 2020

Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice précédent	- 414 103,87€
Solde d'exécution d'investissement 2019	+ 784 863,00€
Résultat d'investissement 2019	+ 370 759,13€
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent..	+ 983 940,95€
Part affectée à l'investissement 2019	- 803 940,95€
Solde d'exécution de fonctionnement 2019	+ 860 395,49€
Résultat de fonctionnement 2019	+ 1 040 395,49€

AFFECTATION DU RESULTAT au BP 2020

- 1) affectation en réserve R 1068 en investissement997 395,49€
- 2) report en fonctionnement R 002 43 000,00€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve avec 23 voix pour et 4 abstentions, l'affectation du résultat du budget général 2019.

Point 05 : Budget général - Impôts locaux : Vote du taux des deux taxes locales directes**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal est tenu de voter le taux des deux taxes directes locales, pour répartir la charge fiscale entre les catégories de contribuables de la Commune.

Pour l'année 2020, la Commission des finances propose de ne pas augmenter les taux de taxe foncière bâtie et de taxe foncière non bâtie :

Taxe Foncière Bâtie 2020 : **24,42%**

Taxe Foncière non Bâtie 2020 : **59,61%**

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux d'imposition 2020	Produit fiscal à taux constant
TF (bâti)	6 497 000 €	24,42%	1 586 567 €
TF (non bâti)	143 900 €	59,61%	85 779 €
TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2020			1 672 346 €

État fiscal reçu le 05 mars 2020.

Pour 2020, et afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux d'imposition	Produit fiscal TH
TH	6 409 300 €	11,49%	736 429 €
TH locaux vacants	101 700 €	11,49%	11 685 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, le taux des deux taxes locales directes.

Point 06 : Budget général – Budget Primitif 2020**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Le projet du budget primitif 2020 est soumis au Conseil Municipal pour examen et vote. Les différents chapitres ont fait l'objet d'une analyse par la Commission des Finances en date du 16 juin 2020. Depuis le 1^{er} janvier 1997 les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter le budget par nature dans le cadre du nouveau plan comptable M14 auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle croisée à caractère informatif.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a procédé à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2019 comme suit (point 04) :

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2019

Excédent de fonctionnement constaté : 1 040 395,49€
 997 395,49€ affectés au compte 1068
 43 000,00€ repris au compte 002

Excédent d'investissement : + 370 759,13€

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble

Chapitre	Libellé	Montant
O11	Charges à caractère général	1 150 000,00
O12	Charges de personnel	2 080 000,00
O14	Atténuations de produits	3 000,00
O22	Dépenses imprévues	128 400,00
O23	Virement à la section d'investissement	608 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	120 000,00
65	Autres charges de gestion courante	592 100,00
66	Charges financières	134 000,00
67	Charges exceptionnelles	78 000,00
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	4 893 500,00
OO2	Excédents Antérieurs Reportés	43 000,00
O13	Atténuation de charges	43 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00
70	Produits des domaines & ventes directes	216 400,00
73	Impôts et taxes	3 275 000,00
74	Dotations & participations	1 035 100,00
75	Autres produits de gestion courante	135 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	76 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions semi-budgétaires	50 000,00
	TOTAL Recettes de fonctionnement	4 893 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT– Vue d'ensemble

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser 2019	Ouverture de crédits 2020 CM du 06/02/2020	Budget Primitif 2020	TOTAL
OO1	Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
O20	Dépenses imprévues	0,00	0,00	46 189,40	46 189,40
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations et fonds propres	9 934,00	0,00	0,00	9 934,00
16	Remboursement d'emprunt	671 500,00	0,00	1 171 500,00	1 843 000,00
20	Immobilisations incorporelles	4 221,60	0,00	85 720,00	89 941,60
21	Immobilisations corporelles	1 205 885,00	910 800,00	655 300,00	2 771 985,00
23	Immobilisations en cours	24 550,00	0,00	0,00	24 550,00
	TOTAL Dépenses d'investissement	1 916 090,60	910 800,00	1 978 709,40	4 805 600,00
OO1	Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	370 759,13	370 759,13
10	Dotations et fonds propres (hors 1068)	0,00	0,00	410 000,00	410 000,00
13	Subventions	989 315,00	0,00	614 150,00	1 603 465,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	519 980,38	519 980,38
27	Avance reversée du budget annexe	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
					0,00
	<u>Résultats affectés</u>				0,00
1068	Excédent de fonctionnement.	0,00	0,00	997 395,49	997 395,49
					0,00
	<u>Opérations d'ordre de section à section</u>				0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	608 000,00	608 000,00
O24	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	76 000,00	76 000,00
O40	Transferts de section à section	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL Recettes d'investissement	989 315,00	0,00	3 816 285,00	4 805 600,00

Détail des dépenses des opérations d'investissement : (RAR 2019 + ouverture de crédits 2020 + BP 2020)		4 805 600,00
90000000001	Créations, rénovations bâtiments	1 569 813,00
90000000002	Acquisitions de matériel, mobilier	159 742,00
90000000003	Etablissements scolaires	227 482,00
90000000004	Patrimoine	72 935,00
90000000005	Aménagements urbains	304 656,60
90000000006	Secteur Allivet Bouvain	1 500 893,00
90000000007	Voirie	305 955,00
	Opérations financières	664 123,40

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, avec 23 voix pour et 4 voix contre, le Budget Primitif 2020 du Budget Général.

Point 07 : Budget annexe – Allivet Bouvain : Approbation du compte de gestion 2019

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par la Receveuse Municipale est présenté à l'assemblée.

Les résultats financiers ont été comparés à ceux du compte administratif de la Ville. Aucune différence n'a été constatée entre la situation initiale du compte de gestion 2019 et la situation finale du compte de gestion 2018. Aucune remarque particulière n'a donc été soulevée par la Commission des Finances qui a donné un avis favorable à l'approbation du compte de gestion présenté par notre Receveuse Municipale.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- ✓ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- ✓ après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019

D'arrêter comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget annexe Allivet Bouvain :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019 (budget annexe Allivet-Bouvain)

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions Budgétaires Totales (a)	1 052 158,37 €	1 062 158,37 €	2 114 316,74 €
Titres de recettes émis (b)	953 158,37 €	953 158,37 €	1 906 316,74 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes Nettes (d=b-c)	953 158,37 €	953 158,37 €	1 906 316,74 €

DEPENSES			
Autorisations budgétaires Totales (e)	1 052 158,37 €	1 062 158,37 €	2 114 316,74 €
Mandats émis (f)	567 158,37 €	953 158,37 €	1 520 316,74 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes (h=f-g)	567 158,37 €	953 158,37 €	1 520 316,74 €

RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	386 000,00 €		386 000,00 €
(h-d) Déficit			

RESULTATS D'EXECUTION 2019 DU BUDGET ANNEXE ALLIVET-BOUVAIN

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-237 558,37 €		386 000,00 €	148 441,63 €
Fonctionnement			0,00 €	0,00 €
TOTAL	-237 558,37 €	0,00 €	386 000,00 €	148 441,63 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du Budget Annexe – Allivet Bouvain.

Point 08 : Budget annexe – Allivet Bouvain : Approbation du compte administratif 2019**Rapporteur : Madame Mireille GILIBERT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Madame Mireille GILIBERT, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Joël GULLON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Mireille Gilibert pour le vote du compte administratif,

La Commission des Finances réunie le 09 juin 2020 a étudié et vérifié le détail des comptes chapitre par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Les prévisions du budget primitif et des autorisations spéciales ont été respectées.

Les résultats ci-après sont soumis au vote de l'assemblée.

Libellés	Prévu	Réalisé
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	1 062 157,37 €	953 158,37 €
Recettes	1 062 158,37 €	953 158,37 €
Excédent / Déficit antérieur (002)		- €
Excédent / Déficit		- €
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	1 052 158,37 €	567 158,37 €
Recettes	1 052 158,37 €	953 158,37 €
Déficit antérieur (001)		- €
Excédent		386 000,00 €
<u>Résultat global</u>		386 000,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve avec 22 voix pour et 4 abstentions, le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Allivet Bouvain.

Point 09 : Budget annexe Allivet-Bouvain : Budget Primitif 2020**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

Le projet du budget primitif 2020 du budget annexe Allivet-Bouvain élaboré par le Maire est soumis au Conseil Municipal pour examen et vote. Les différents chapitres ont fait l'objet d'une analyse par la Commission des Finances en date du 16 juin 2020. Les montants votés sont hors taxes.

SECTION D'INVESTISSEMENT– Vue d'ensemble

Chapitre	Libellé	Montants HT
16	Emprunts et dettes assimilées	148 441,63
TOTAL OPERATIONS REELLES		148 441,63
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section	181 158,37
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		181 158,37
TOTAL Dépenses d'investissement		329 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section	181 158,37
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		181 158,37
TOTAL Recettes d'investissement		181 158,37
Excédent d'investissement à reporter		148 441,63

329 600,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble

Chapitre	Libellé	Montants HT
O11	Charges à caractère général	0,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	362 316,74
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		362 316,74
TOTAL Dépenses de fonctionnement		362 316,74
70	Produits des domaines & ventes directes	181 158,37
TOTAL OPERATIONS REELLES		181 158,37
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	181 158,37
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		181 158,37
TOTAL Recettes de fonctionnement		362 316,74

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve avec 23 voix pour et 4 abstentions, le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Allivet Bouvain.

Point 10 : Budget Général - Recours à l'emprunt**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Afin de financer les investissements sur l'opération du groupe de médecine générale, la commune a sollicité plusieurs organismes financiers qui ont proposé leurs offres de prêt à taux fixe.

Il est proposé de contracter auprès de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est** (Agence de LA CÔTE SAINT-ANDRÉ) un emprunt d'un montant de 520 000,00€ (CINQ-CENT-VINGT-MILLE EUROS) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet	FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2020
Montant du capital emprunté	520 000,00 €
Durée d'amortissement	180 mois (15 ans)
Taux fixe	0,69%
Frais de dossier	1 040€
Versement des fonds	sous 6 mois maximum
Périodicité remboursement des intérêts	Trimestrielle
Remboursement anticipé	Possible moyennant le versement d'une indemnité (2mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

La commission « Finances et Intercommunalité » du 16 juin 2020 a étudié cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve avec 23 voix pour et 4 abstentions, le recours à l'emprunt pour le Budget Général.

Point 11 : Nouveau règlement intérieur de la commande publique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Code des Marchés Publics qui est devenu le Code de la Commande Publique le 1^{er} avril 2019 inclut plusieurs modifications réglementaires.

Cette nouvelle dénomination a notamment précédé certaines évolutions modifiant les seuils de procédures pour les marchés et contrats de travaux, de fournitures et de services.

Pour rappel, les marchés sont passés, selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion :

- 1° Soit sans publicité ni mise en concurrence préalables,
- 2° Soit selon une procédure adaptée,
- 3° Soit selon une procédure formalisée.

Le décret relevant le seuil en dessous duquel les candidats à un marché public sont dispensés de publicité et autres formalités administratives a été publié au Journal officiel le 13 décembre 2019. Ce décret relève le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à 40 000 euros HT (25 000 € HT avant le 1^{er} janvier 2020).

Concernant les marchés à procédure adaptée qui s'appliquent désormais à compter de 40 000 € HT, le seuil maximum a également évolué à la même date. À savoir :

- 214 000 € HT : pour les marchés de fournitures et de services.
- 5 350 000 € HT : pour les marchés de travaux.

Au-delà de ces seuils, la procédure formalisée s'applique.

Cette procédure, au même titre que les autres procédures, doit respecter les principes fondamentaux de la commande publique.

C'est pourquoi il convient d'établir un règlement intérieur de la commande publique.

Le règlement communal de la commande publique doit être conforme à ce nouvel environnement juridique.

Ce règlement doit être amendé pour intégrer les nouveaux seuils, définir précisément les modalités de publicité en fonction des montants et déterminer les pièces exigibles aux candidats.

La commission « Finances et Intercommunalité » du 16 juin 2020 a étudié ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Nouveau règlement intérieur de la commande publique.

Point 12 : Tarification 2020/2021 de l'Ecole municipale de musique**Rapporteur : Madame Catherine L'HOTE**

Les tarifs ci-dessous pour l'année 2020/2021 sont soumis à la validation du Conseil Municipal.

Il est proposé de fixer les tarifs 2020 comme suit :

MOINS DE 25 ANS

Intitulé	LCSA	Extérieurs
Cours collectif		
Cours collectif enfants et adolescents	100€	100€
MAO (Musique Assistée par Ordinateur)	155€	155€
Parcours Découverte (6 à 12 ans, au trimestre)	30€	30€
Cursus de formation		
Classique (7 ans et +)	338€	626€
Musiques actuelles (11 ans et +)	200€	200€
Musiques actuelles avec option instrumentale (11 ans et +)	338€	626€
Hors cursus		
Formation instrumentale seule :		
Formule 3 (30' par quinzaine)	408€	438€
Formule 2 (20' par semaine)	495€	547€
Formule 1 (30' par semaine)	744€	821€
Module de 5 cours (total = 2h30)	120€	120€

PLUS DE 25 ANS

Intitulé	LCSA	Extérieurs
Cours collectif adultes	200€	200€
Formation instrumentale individuelle		
Formule 3 (30' par quinzaine)	408€	438€
Formule 2 (20' par semaine)	495€	547€
Formule 1 (30' par semaine)	744€	821€
Module de 5 cours (total = 2h30)	120€	120€

Une dégressivité sera appliquée pour les familles inscrivant plusieurs enfants :

- 2ème enfant : - 5%
- 3ème enfant et suivant : - 10% dans l'ordre de naissance.

- Le règlement des sommes dues au titre des frais d'inscription est réglable, au choix de la famille, en une fois ou en quatre fois. Dans le cas où le règlement en quatre fois est choisi, le fractionnement se présente ainsi :
 - ¼ en octobre
 - ¼ en décembre
 - ¼ en mars
 - ¼ en juin
- Tarif côtis pour toute personne sur présentation d'une pièce justificative (taxes d'imposition ou attestation de domicile).
- Une réduction de 10 % est accordée aux musiciens et élèves inscrits à la Société Philharmonique de La Côte-Saint-André.

L'intégralité de l'inscription est due même en cas d'abandon de l'enfant en cours d'année, sauf cas de force majeure.

L'inscription ne pourra être validée que dans la limite des places disponibles et d'un minimum d'effectif pour les cours collectifs avec une priorité aux enfants cotois et aux élèves déjà inscrits en 2019/2020.

Absence prolongée d'un professeur

Au-delà de 3 absences consécutives non remplacées d'un professeur d'instrument, un remboursement des frais d'inscription au prorata du temps d'absence sera effectué.

Crise sanitaire Covid-19

Dans le contexte sanitaire lié à la crise du Covid-19, et malgré toute la bonne volonté démontrée par les élèves et les professeurs de musique, les leçons distancielles n'ont pas pu toutes être menées à bien.

De ce fait, il sera proposé à tous les élèves inscrits en 2019/2020, une réduction de 15% sur les tarifs annuels pour une réinscription pour l'année 2020/2021.

La commission Culture, Patrimoine et Animations réunie le 18 juin 2020 a étudié le dossier.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la tarification 2020/2021 de l'Ecole municipale de musique.

Point 13 : Subventions aux associations**Rapporteur : Monsieur Sébastien METAY**

Sur avis favorable de la Commission Attractivité, Développement Économique et Associatif, réunie les 11 et 23 juin 2020, il est proposé d'attribuer les subventions détaillées ci-dessous.

SOUTIEN À LA CULTURE ET L'ANIMATION LOCALES

Chorale Chante Bièvre	500 €
Société Philharmonique	2 000 €
Restauration des orgues de l'église St André.....	500 €
Club philatélique Côtis	400 €
Côté Patrimoine	2 500 €
Côte en Fêtes.....	2 000 €

SOUTIEN À L'ENTRAIDE SOCIALE

Aide à Domicile aux Personnes Âgées Handicapés (ADPAH)	3 446 €
Aide à Domicile Intercommunale (ADI)	1 148 €
ADMR La Ricandelle (portage des repas à domicile)	1 750 €
Secours Catholique	1 250 €
Secours Populaire.....	1 250 €
Les Restos du Cœur Penol	1 250 €

SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS LOCAUX

Académie d'Aïkido	430 €
Amicale Boule Côtis	1 100 €
Club Nautique Subaquatique de la Bièvre	1 100 €
Entente Athlétisme Gillonnay –La Côte	4 300 €
Football Club de La Côte Saint-André (FCSA)	7 500 €
Hand-Ball Club Côtis.....	1 650 €
Judo Club Côtis.....	2 900 €
Shotokan Karaté Club Côtis.....	800 €
Tir Amicale Laïque Côtis	1 000 €
UAC rugby	5 400 €

SOUTIEN AUX ECOLES

A.P.E.L. St François.....	675 €
(135 enfants côtis inscrits / 5 € par enfant)	
Autour de l'Ecole	1 280 €
(256 enfants inscrits / 5 € par enfant)	
USEP	500 €
OCCE – projets pédagogiques / Ecole Primaire Publique	3 000 €

SOUTIEN AUX COMMERCES

La Côte Saint-André Commerces Plus	9 600 €
--	---------

ANCIENS COMBATTANTS

Les Médaillés Militaires 1250 ^e section (11 €/adhérent cotois – 9 adhérents).....	99 €
FNACA (4 €/adhérent cotois – 42 adhérents).....	168 €

DIVERS

Association des Conciliateurs de Justice	150 €
Amicale des Volontaires de Sang de la Bièvre et du Liers	170 €
Amicale du Personnel Municipal.....	1 000 €
Sauveteurs et Secouristes de la Bièvre.....	1 000 €

DISPOSITIF DES BOURSES A PROJET

FCSA – achat de matériel pour organisation de tournois (8 mini-cages)	1 100 €
---	---------

Madame Catherine L'HOTE, membre de l'une de ces associations, ne participera pas au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe, avec 22 voix pour et 4 abstentions, le montant des subventions allouées aux associations.

Point 15 : Informations diverses

Rapporteur : Monsieur le Maire

La séance est levée à 20h48.